

**Communiqué de presse**

Malataverne et La Farlède, le 30 octobre 2025 – 8 h

**Lancement d'une offre volontaire de rachat des actions MADE au prix de 12,00 € par action, suivie d'un projet de radiation des actions inscrites sur Euronext Access**

**À la suite de la signature, le 25 septembre 2025, de l'acte réitératif de cession du bloc majoritaire de la société MADE au profit de la société NOVARC, cette dernière annonce le lancement d'une offre volontaire de rachat visant l'intégralité des actions MADE non détenues à ce jour, en vue d'une éventuelle radiation des titres du marché Euronext Access Paris.**

---

**Libellé société** : MADE, **Marché** : Euronext Access Paris, **ISIN** : FR0010328302, **Mnémonique** : MLMAD

La société NOVARC (380 765 131 RCS Romans), détenant à l'issue de l'acquisition d'un bloc de titres majoritaire, réalisée le 25 septembre 2025<sup>1</sup>, une participation de 70,23 % du capital et des droits de vote de MADE<sup>2</sup> (la « **Société** »), lance, dans le cadre des dispositions de l'article 3.2, 4) du Livre II des Règles d'Euronext Access en date du 2 mai 2024, une offre volontaire de rachat visant l'intégralité des 381.442 actions qu'elle ne détient pas encore et représentant 29,77 % du capital et des droits de vote (l'« **Offre** »).

Le prix proposé dans le cadre de l'Offre est fixé à 12,00 € par action, faisant ressortir une prime de 24,17% (représentant 2,90€ par action) par rapport à la valeur centrale retenue par l'expert indépendant dans le cadre de son rapport d'évaluation et une prime de 3,83% par rapport au VWAP 12 mois (11,54€).

L'Offre sera ouverte du 3 novembre 2025 au 5 décembre 2025 à 16h00, soit pendant une durée de 25 jours de négociation (la « **Période d'Offre** »).

La cotation des actions MADE sur Euronext Access est suspendue le 29 octobre 2025 après le second fixing et pendant toute la durée de la Période d'Offre et restera suspendue jusqu'à la radiation des actions de la négociation sur Euronext Access, sous réserve que la société NOVARC atteigne une participation au moins égale à 90 % du capital et/ou des droits de vote de MADE, ou, à défaut, jusqu'à la publication de l'avis de résultat de l'Offre.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est Financière d'Uzès, 13 rue d'Uzès, 75002 Paris (le « **Centralisateur** »).

Les actionnaires souhaitant céder leurs actions MADE dans le cadre de l'Offre devront remettre au Centralisateur ou à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse,

---

<sup>1</sup> Cf. communiqué de presse commun publié le 25 septembre 2025.

<sup>2</sup> Correspondant à 900.208 actions ordinaires sur les 1.281.650 actions ordinaires composant le capital social de la Société.

etc.) selon qu'ils détiennent leurs actions en compte nominatif, pur ou administré, un ordre irrévocable de vente, au plus tard le 5 décembre 2025 à 16h00, jour de clôture de l'Offre.

Le règlement du produit des ventes sera effectué à compter du 15 décembre 2025.

Il est rappelé également que, dans le cas où la société NOVARC se trouverait en position de détenir ou détiendrait à l'issue de l'Offre une participation au moins égale à 90% du capital et/ou des droits de vote de la Société au terme de la période d'Offre, il sera demandé au terme de ladite période d'Offre et conformément aux dispositions de l'article 3.2, 4) des Règles de Marché, la radiation des actions inscrites sur le marché Euronext Access.

La société NOVARC attire l'attention des actionnaires de la société MADE sur l'absence de liquidité qui caractérisera les actions MADE en cas de radiation des actions de la négociation sur Euronext Access Paris.

#### Calendrier indicatif de l'Offre

25 septembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'acte réitératif de cession du bloc majoritaire</li> <li>- Communiqué de presse de cession du bloc majoritaire</li> </ul>
29 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension du cours de l'action MADE</li> </ul>
30 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'avis d'Euronext relatif au lancement de l'Offre</li> <li>- Communiqué de presse de lancement de l'Offre</li> <li>- Mise à disposition du document d'information relatif à l'Offre</li> <li>- Mise à disposition du rapport de l'expert indépendant</li> </ul>
3 novembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de l'Offre pour une durée de 25 jours de négociation</li> </ul>
5 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture de l'Offre</li> </ul>
9 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt des titres apportés à l'Offre par les intermédiaires financiers au Centralisateur</li> </ul>
10 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication du résultat de l'Offre par le Centralisateur à Euronext Paris et à la Société</li> </ul>
11 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse de la Société relatif aux résultats de l'Offre</li> <li>- Publication de l'avis de résultat de l'Offre et, si les conditions sont réunies, de radiation par Euronext Paris</li> </ul>
15 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement par le Centralisateur aux intermédiaires financiers des actions apportées à l'Offre</li> </ul>
17 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si les conditions sont réunies, radiation des actions de la cote d'Euronext Access</li> </ul>

La société MADE met à la disposition de ses actionnaires, sans frais, le document d'information relatif à l'Offre, ses derniers états financiers, ainsi que le rapport d'évaluation effectué par le cabinet Arthaud & Associés, en qualité d'expert indépendant et justifiant le prix proposé. Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société : <https://www.made-sa.com/fr/espace-investisseurs.htm>.

#### Contacts :

##### MADE

167, Impasse de la Garrigue  
83210 La Farlède

Grégoire Rivasseau - Tél : 04 94 08 31 98 – [g.rivasseau@made-sa.com](mailto:g.rivasseau@made-sa.com)  
<https://www.made-sa.com/fr/espace-investisseurs.htm>

### **Financière d'Uzès**

13, rue d'Uzès, 75002 PARIS  
Tél : 04 78 42 85 55  
E-mail : [sypraseuth@finuzes.fr](mailto:sypraseuth@finuzes.fr)

### **A propos de MADE SA**

MADE SA est une société d'ingénierie spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de solutions innovantes dans le domaine de l'électronique professionnelle. Positionnée sur cinq métiers dans les secteurs des réseaux d'énergie, de la géo-détection, de la détection de lignes haute tension aériennes, des télécommunications et de la défense, MADE SA compte parmi ses clients de grands donneurs d'ordre institutionnels tels que ENEDIS, ENGIE, ORANGE, DGA, DCNS, SNCF, ainsi que des entreprises du BTP, du monde agricole et des SDIS pour la détection des lignes haute tension aériennes. MADE SA, représentée sur les cinq continents, réalise environ 12% de son activité à l'export, essentiellement dans les domaines de la géo-détection et des réseaux d'énergie.

### **A propos de Novarc**

Créé en 1991, le groupe NOVARC est un groupe familial, adossé à des investisseurs financiers de premier rang, spécialisé dans (i) la fabrication et la commercialisation d'équipements de sécurité et de protection individuelle pour l'industrie électrique et les réseaux ferrés. (Strategic Business Unit : PENTA ESP), (ii) la commercialisation de produits d'entretien automobile (Strategic Business Unit : NOVARC Motion & Industry) et (iii) la fabrication et la commercialisation d'équipements pour les réseaux d'énergies, de télécommunications et les réseaux ferrés. (Strategic Business Unit : NOVARC Networks). Le Groupe, qui emploie 1.700 personnes, a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 365 M€ et un EBITDA de 40 M€.

### **Avertissements**

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays. Ce communiqué a été préparé et est publié à des fins d'information uniquement. La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Les sociétés MADE et Novarc déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.